

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>me</sup> et MM. Eric Bertinat, Marc Falquet, Stéphane Florey, Patrick Lussi, Christina Meissner, Christo Ivanov, Eric Leyvraz, Céline Amaudruz et Antoine Bertschy*

*Date de dépôt : 19 avril 2010*

## **Proposition de résolution**

### **Face au tourisme du crime, la réintroduction des contrôles systématiques à nos frontières s'impose !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'art. 2 ch. 2 de la Convention d'application de l'accord de Schengen du 19 juin 1990 à teneur duquel une partie contractante peut rétablir des contrôles frontaliers lorsque l'ordre ou la sécurité nationale l'exige;
- le § 15 des considérants du **règlement (CE) no 562/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) qui stipule qu'en cas de menace grave à leur ordre public ou à leur sécurité intérieure, les États membres devraient également avoir la possibilité de réintroduire temporairement le contrôle aux frontières à leurs frontières intérieures;**
- que l'absence de contrôles systématiques et aux frontières est une aubaine pour les criminels;
- que Genève a le taux de criminalité le plus élevé de Suisse ;

invite le Conseil fédéral

à réintroduire, conformément aux accords de Schengen, des contrôles systématiques aux frontières du canton de Genève, particulièrement affecté par la criminalité en provenance de l'espace Schengen.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le rapport annuel 2009 en matière de statistique policière et de criminalité publié par l'Office fédéral de la statistique est venu démontrer, avec le passage à la nouvelle statistique fédérale, que le canton de Genève connaît le plus fort taux de criminalité de Suisse.

Depuis longtemps, la prospérité de notre canton a suscité la convoitise de personnes malintentionnées. Il est par exemple connu de notoriété publique que Genève est qualifiée de « supermarché » dans les cités lyonnaises. Avant l'entrée en vigueur des accords de Schengen, la présence de nos gardes-frontières n'était pas le gage d'une sécurité absolue, mais elle constituait toutefois une barrière efficace à la plupart de ces desseins criminels.

Or, en date du 12 janvier 2008, les accords de Schengen sont devenus opérationnels pour les frontières terrestres de notre pays. Il résulte de ces accords la suppression des contrôles systématiques des personnes à l'intérieur de l'espace Schengen, les contrôles étant déplacés aux frontières extérieures de l'espace Schengen que l'on peut considérer, nous assure-t-on, comme imperméables aux personnes indésirables. A présent, nos gardes-frontières ne peuvent uniquement contrôler les personnes franchissant la frontière qu'en cas de soupçon fondé de comportement répréhensible. En outre, l'instauration de contrôles mobiles au détriment d'une présence permanente aux postes de douanes, n'a pas amélioré la situation.

Les criminels présents dans l'espace Schengen (dont est membre la quasi-totalité des Etats de l'Union européenne) n'ont pas manqué de saisir la perche que la Suisse leur a tendu. A cela s'ajoute la particularité géographique de notre canton qui partage 103 km de frontières avec la France contre seulement 4,5 km avec le canton de Vaud. Ainsi, bien plus qu'un canton frontalier, Genève est pratiquement une enclave suisse en territoire français.

En dépit de l'avis du l'Office fédéral de la justice qui était convaincu que les accords de Schengen et de Dublin allaient renforcer les libertés individuelles des citoyens et, parallèlement, améliorer la sécurité en Europe, la réalité des faits a démontré que cela n'était absolument pas le cas, bien au contraire !

Depuis la mise en route des accords de Schengen, la situation s'est considérablement dégradée dans notre canton. Le rapport d'activité 2009 de la police genevoise fait apparaître une hausse de 7% du nombre d'infractions

par rapport à 2008. Ainsi, chaque jour, 30 cambriolages sont recensés en moyenne à Genève et autant de destins brisés. Gros bonnets de la criminalité organisée et petites frappes ont compris qu'il était aisé de pénétrer sur notre sol, de commettre un forfait et, en l'absence de contrôle aux frontières, de rapatrier les biens dérobés.

Nos entreprises doivent redoubler de vigilance et investir au détriment de leur compétitivité dans des systèmes de sécurité onéreux pour se protéger des attaques à main armée. Ce début d'année 2010 a défrayé les chroniques par la fréquence des braquages ainsi que les modes opératoires de leurs auteurs. Ces derniers ne reculent devant rien : emploi d'explosifs, d'armes de guerre ou d'autres méthodes dignes d'un commando.

En tant que canton frontière, Genève, avec 143,3 infractions au code pénal pour 1000 habitants, pâtit plus que tout autre canton du tourisme criminel encouragé par la mise en place de Schengen. A titre de comparaison, le canton de Fribourg, de part sa situation géographique, ne connaît seulement « que » 53,6 infractions pour 1000 habitants.

Décrié naguère comme la panacée à tous nos problèmes, Schengen cause énormément de tort aux habitants de Genève qui subissent un taux de criminalité s'élevant au double de la moyenne nationale et qui **se demandent quelle criminalité supplémentaire ils devront supporter pour que les autorités compétentes prennent les mesures qui s'imposent**. La situation est si préoccupante que la Cheffe de la police, M<sup>me</sup> Bonfanti, a reconnu que Schengen était un problème.

Par conséquent, le retour aux contrôles systématiques aux frontières de notre canton avec la France s'avère indispensable. Seule cette mesure permettra d'endiguer le tourisme criminel qui a su tirer profit du système Schengen.

Au vu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter la présente résolution.